

# Les enjeux théoriques d'une recherche sur les situations en mouvement et le droit – Poitiers – RDD-Phi – 20 mai 2021

Canevas d'intervention de J.-S. Bergé (UCA, CNRS GREDEG, IUF)\*

---



DALLOZ

- **Ouverture / Remerciements**

- **Deux précautions pour commencer :**

- Je ne suis pas philosophe – philosophe tout court ou philosophe du droit en particulier - et me garderai bien de vous parler « des aspects philosophiques d'une recherche sur... » (pour un excellent contre-exemple : H. Batiffol et son œuvre sur les aspects philosophiques du droit international privé, mais Henri Batiffol était aussi auteur de travaux en philosophie du droit)
- Je suis faiblement théoricien du droit – je ne sais pas faire la théorie des théories parce que je suis largement ignorant – la seule chose que je pense pouvoir proposer, c'est de pratiquer une théorisation du droit à partir d'objets plus ou moins normés – en d'autres termes : cela m'intéresse « d'abstraire » comme disent les scientifiques du numérique mais ma démarche se veut toujours modeste : je ne crois guère à des visions théoriques totalement englobantes du droit ; je privilégie largement l'étude plurielle des objets du droit avec, j'y reviendrai, une forme assumée de pragmatisme

- **Les termes de sujet et leur mise en relation :**

- Une recherche : voir ci-avant
- Les situations en mouvement : définition

---

\* [Jean-Sylvestre.berge@univ-cotezur.fr](mailto:Jean-Sylvestre.berge@univ-cotezur.fr) – Blog : [www.universitates.eu](http://www.universitates.eu)

- Les enjeux théoriques : c'est une interrogation pas une affirmation ; est-ce qu'une recherche sur les situations en mouvement et le droit, telle que conduite dans l'ouvrage ici présenté, présente des enjeux théoriques ? je vais faire des propositions mais c'est à vous dans la discussion de me dire ce que vous en pensez !

• **Articulation du propos autour de quatre interrogations**

**1° Quel point de départ pour une analyse juridique des situations en mouvement : le fait ou le droit ?**

- Commencer par le droit : sans doute
- Commencer par le fait : certainement
- Imaginer une figure factuelle non normée : l'hypothèse de circulation totale au-delà du contrôle
- Prolonger les analyses sur des circulations plus ordinaires

**2° Une épistémologie pragmatique (sous-titre de l'ouvrage) : qu'est-ce que c'est ?**

- Il y a le droit de la circulation et il y a la circulation qui questionne le droit
- Il faut faire les deux mais quand on a beaucoup fait le premier, on peut avoir envie (en vieillissant !) de faire le second
- Pragmatique ? Ne pas s'interdire de penser, y compris de penser « mal », c'est-à-dire hors des cadres. Accepter les insuffisances. En un mot : faire des choix et chercher à dire une chose et non pas toutes les choses

**3° Une approche antécédente et modale des circulations : qu'est-ce que cela veut dire ?**

- Une première entrée : une approche du droit par les a priori
- Une seconde entrée : une approche du droit par la phénoménologie et la logique
- Une première correction du tir : parler d'antécédent plutôt que d'a priori
- Une seconde correction du tir : ne pas appliquer l'approche modale aux matières mais seulement aux objets

**4° Une recherche sur le droit au-delà du contrôle : qu'est-ce que cela questionne ?**

- Sortir de la vision simpliste selon laquelle le droit, c'est le contrôle
- Questionner la relation entre droit, circulation et contrôle
- S'intéresser à l'approche des situations de perte de contrôle par le droit

• **En guise de conclusion : Et après ?**